

# Exposition à la fumée secondaire au Bas-Saint-Laurent

## Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes<sup>1</sup>, 2005

« La fumée secondaire se compose de celle que le fumeur expire et de celle que produit la cigarette, le cigare ou la pipe. La fumée secondaire est visible dans l'air, mais il en va autrement des 4 000 produits chimiques qu'elle contient [...]. Plus de cinquante de ces produits sont cancérigènes [...] et peuvent contribuer directement à d'autres maladies comme l'asthme, les maladies du cœur et l'emphysème. Les effets touchent autant les fumeurs que les non-fumeurs [...]. »

Bulletin *Votre santé et vous*, *Fumée secondaire*, Santé Canada, 2006

« Comme les enfants respirent plus rapidement que les adultes, ils sont particulièrement vulnérables à la fumée de tabac secondaire. Les parents fumeurs augmentent de 200 à 400 % les chances que leurs enfants commenceront à souffrir d'asthme. Les enfants exposés à la fumée de tabac secondaire sont aussi plus susceptibles de développer des otites [...]. La fumée secondaire agit rapidement. Des tests montrent qu'en quelques secondes après avoir inspiré de la fumée de tabac environnementale, celle-ci commence à affecter le fœtus de la femme enceinte. Par exemple, à un certain âge, les fœtus commencent à "pratiquer" les habiletés dont ils auront besoin pour respirer plus tard. Les muscles de leur poitrine fonctionnent normalement par contractions rythmiques. Mais, dès qu'ils sont exposés à la fumée de tabac secondaire, ces contractions peuvent soudainement s'arrêter pour des heures à la fois. Même les animaux de compagnie peuvent être affectés par la fumée de tabac secondaire. Ils sont aussi susceptibles de développer le cancer et d'autres problèmes de santé [...]. »

Santé Canada, [www.hc-sc.gc.ca](http://www.hc-sc.gc.ca), *Fumée Secondaire*, 2006

### Exposition à la fumée secondaire au domicile, selon le territoire de MRC

(tableau 1)

Au Bas-Saint-Laurent, selon les données de l'enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2005, la proportion de non-fumeurs âgés de 12 ans et plus, qui sont exposés à la fumée secondaire au domicile se situe à 15 %, tandis que la proportion enregistrée au Québec est légèrement inférieure, se situant à 13 %. Sans qu'elle ne soit significative sur le plan statistique, on remarque une différence un peu plus importante chez les hommes où il y a un écart de près de 4 points de pourcentage (18 % pour les hommes de la région contre 14 % pour les hommes de la province). Au Québec, l'écart est très minime entre la proportion d'hommes (14 %) et de femmes (12 %) non-fumeurs qui sont exposés à la fumée secondaire au domicile, tandis qu'en région, cet écart est plus important entre les deux sexes : 18 % pour les hommes contre 12 % pour les femmes.

À propos des MRC du Bas-Saint-Laurent, la population d'aucun territoire ne se démarque de façon statistiquement significative. On remarque par contre que la population de la MRC du Témiscouata aurait tendance à compter plus d'hommes non-fumeurs (28 %) de 12 ans et plus exposés à la fumée secondaire au domicile, tandis que la MRC de La Mitis, quant à elle, compterait davantage de femmes non-fumeuses exposées (21 %).

Tableau 1

#### Répartition des non-fumeurs exposés à la fumée secondaire au domicile selon le sexe, population de 12 ans et plus, territoires de MRC du Bas-Saint-Laurent et Québec, 2005

Territoires	Hommes %	Femmes %	Total %	Nombre de personnes
La Matapédia	*21,3	*15,6	18,6	2 430
Matane	*21,4	*13,2	*17,3	2 650
La Mitis	*18,9	*21,4	*20,2	2 630
Rimouski-Neigette	*12,1	**-	*11,0	3 960
Les Basques	*12,9	*9,1	*11,0	720
Rivière-du-Loup	*12,9	*7,3	*10,0	2 230
Témiscouata	28,0	*10,5	19,6	2 890
Kamouraska	*21,9	*16,3	19,1	2 840
<b>Bas-Saint-Laurent</b>	<b>17,7</b>	<b>12,1</b>	<b>14,9</b>	<b>20 350</b>
<b>Québec</b>	<b>14,1</b>	<b>12,0</b>	<b>13,0</b>	<b>635 640</b>

Note : Les valeurs sont arrondies à la dizaine.

\* Coefficient de variation supérieur à 16,5 % et inférieur ou égal à 33,3 %. La valeur doit être interprétée avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 33,3 %. La valeur n'est pas assez fiable pour être publiée.

<sup>1</sup> Note méthodologique : Tout au long de l'année 2005, des enquêteurs de Statistique Canada ont fait passer des questionnaires portant sur leur santé à quelque 132 000 personnes à la grandeur du Canada, dont 3 518 seulement au Bas-Saint-Laurent, soit en moyenne 440 par territoire de MRC. L'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2005 (cycle 3.1) s'adressait à la population de 12 ans et plus vivant dans des logements privés. Parmi les personnes du Bas-Saint-Laurent ayant participé à cette vaste enquête, 765 ont été interviewées en face-à-face, généralement à leur domicile, et 2 753 par téléphone. Le taux de réponse combiné à l'enquête s'établit à 79,6 %.

### Exposition à la fumée secondaire selon différents endroits

(tableau 2)

L'exposition à la fumée secondaire se produit aussi dans des endroits autres que le domicile, tels que les véhicules privés et les lieux publics. À cet effet, au Bas-Saint-Laurent, les données sont significativement plus élevées qu'au Québec. Les non-fumeurs de 12 ans et plus exposés à la fumée secondaire dans les véhicules privés comptent pour 11 % contre 9 % au Québec. Concernant l'exposition à la fumée secondaire dans les lieux publics, la proportion est de 26 % pour la région et 23 % pour la province. Globalement, 30 % de la population bas-laurentienne des non-fumeurs de 12 ans et plus est exposée à la fumée secondaire, soit dans les véhicules privés et/ou dans les lieux publics, contre 26 % pour la population québécoise.

La MRC de Témiscouata se démarque avec des proportions plus élevées surtout en ce qui concerne l'exposition dans les lieux publics (36 %) et dans les véhicules privés et/ou lieux publics où la proportion atteint 41 %, soit 11 points de pourcentage de plus que la région et 15 de plus que la province.

Sans que cela ne soit significatif, les MRC Les Basques, Rivière-du-Loup et La Mitis suivent de près dans des proportions respectives de 34 %, 32 % et 31 % à l'exposition combinée dans les véhicules privés et dans les lieux publics.

Tableau 2  
Répartition des non-fumeurs exposés à la fumée secondaire, selon certains endroits, population de 12 ans et plus, territoires de MRC du Bas-Saint-Laurent et Québec, 2005

Territoire	Total non-fumeurs 12 ans et plus	Véhicule privé	Lieux publics	Véhicule privé et/ou lieux publics
La Matapédia	n 13 050 % 100,0	1 540 *11,8	3 120 23,9	3 690 28,3
Matane	n 15 330 % 100,0	1 350 *8,8	3 370 *22,0	3 740 *24,4
La Mitis	n 13 030 % 100,0	1 880 *14,4	3 380 *25,9	4 030 *30,9
Rimouski-Neigette	n 36 060 % 100,0	3 860 *10,7	8 370 23,2	9 880 27,4
Les Basques	n 6 550 % 100,0	600 *9,1	2 100 *32,1	2 230 34,0
Rivière-du-Loup	n 22 350 % 100,0	1 950 *8,7	6 350 28,4	7 090 31,7
Témiscouata	n 14 770 % 100,0	2 040 *13,8	5 350 36,2 (+)	5 980 40,5 (+)
Kamouraska	n 14 880 % 100,0	1 740 *11,7	3 650 24,5	4 080 27,4
Bas-Saint-Laurent	n 135 990 % 100,0	14 960 11,0 (+)	35 630 26,2 (+)	40 660 29,9 (+)
Québec	n 4 887 770 % 100,0	430 120 8,8	1 119 300 22,9	1 265 930 25,9

Note : Les valeurs sont arrondies à la dizaine.

\* Coefficient de variation supérieur à 16,5 % et inférieur ou égal à 33,3 %. La valeur doit être interprétée avec prudence.

(-)(+) Pour la région, valeur significativement plus faible ou plus élevée que celle du Québec, au seuil de 0,05; pour les territoires de MRC, valeur significativement plus faible ou plus élevée que celle de la région, au seuil de 0,05.

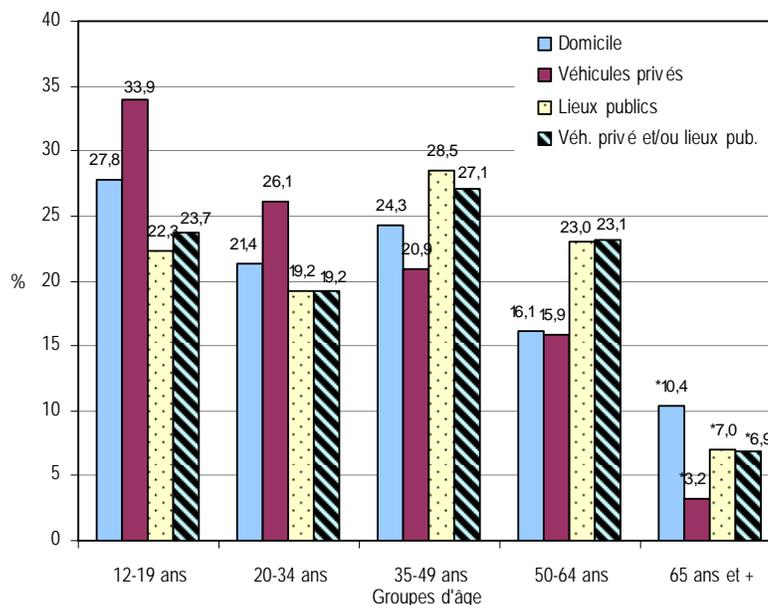
### Exposition à la fumée secondaire en différents endroits, selon l'âge

(graphique 1)

Au Bas-Saint-Laurent, les non-fumeurs âgés de 12-19 ans sont davantage exposés à la fumée secondaire dans les véhicules privés (34 %) ou à leur domicile (28 %) que tous les autres groupes d'âge. Au Québec, ces proportions sont respectivement de 35 % et de 31 %. Ceci peut s'expliquer en partie par le fait que plus la personne est jeune, moins elle a d'options qui s'offrent à elle pour éviter la fumée secondaire, particulièrement à la maison.

Pour les individus âgés de 20-34 ans, ceux-ci sont aussi exposés de façon plus importante dans ces mêmes endroits, cependant dans des proportions plus faibles, soit 26 % dans les véhicules privés et 21 % au domicile. Pour les personnes âgées de 35-49 ans, ils sont surtout exposés à la fumée secondaire dans les lieux publics (29 %) et les véhicules privés et/ou lieux publics (27 %). Pour les individus de 50-64 ans, l'exposition se produit aussi dans ces endroits, dans des proportions de 23 % chacun. Finalement, les 65 ans et plus sont les moins exposés à la fumée secondaire; ces derniers le sont dans des proportions de 10 % à leur domicile, 7 % dans les lieux publics et 7 % dans les lieux publics et/ou véhicules privés.

Graphique 1  
Répartition des non-fumeurs exposés à la fumée secondaire dans différents endroits, selon les groupes d'âge, Bas-Saint-Laurent, 2005



\* Coefficient de variation supérieur à 16,5 % et inférieur ou égal à 33,3 %. La valeur doit être interprétée avec prudence.

## Restrictions concernant l'usage du tabac

(graphiques 2, 3, et 4)

Les fumeurs (réguliers et occasionnels) comptent pour 24 % de la population de 12 ans et plus au Québec, alors qu'au Bas-Saint-Laurent, cette proportion est légèrement plus faible, soit 22 %. Du côté des restrictions concernant l'usage de la cigarette au domicile, pour la population de 12 ans et plus, le Québec compte 38 % des fumeurs (réguliers et occasionnels) et 56 % des non-fumeurs pour lesquels il existe des telles restrictions à domicile. Ces proportions sont significativement plus faibles au Bas-Saint-Laurent, soit 31 % pour les fumeurs et 47 % pour les non-fumeurs où on retrouve des restrictions concernant l'usage de la cigarette à domicile.

Pour la région, ces restrictions sont, soit une interdiction complète de fumer dans la maison (36 %), soit il est permis de fumer dans certaines pièces seulement (5 %), ou soit il est interdit de fumer en présence de jeunes enfants (2 %). Pour la province, on remarque que les proportions de chacune de ces restrictions sont un peu plus élevées comparativement à la région, sans toutefois être significatives sur le plan statistique.

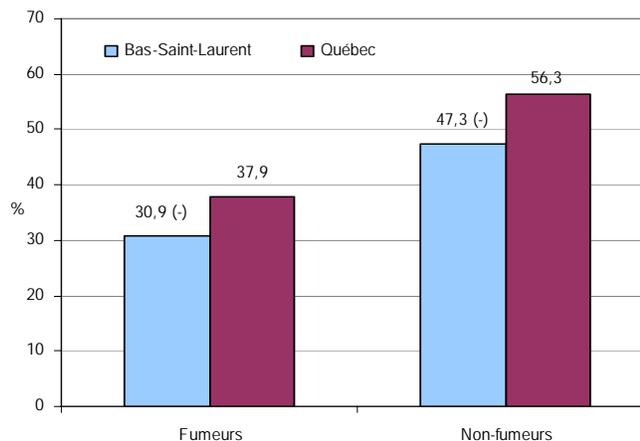
Pour la population de 15 à 75 ans ayant un emploi pendant la semaine précédant l'enquête, en 2005, au Québec, sept personnes sur dix affirmaient qu'il était complètement défendu de fumer sur les lieux de travail, comparativement à 63 % pour la région. En général, on constate que moins de restrictions reliées à l'usage du tabac sont imposées à la population du Bas-Saint-Laurent, que ce soit à domicile ou au travail, comparativement à la province.

Enfin, on remarque que 9 % des québécois de 15-75 ans travaillaient dans un environnement où il y avait peu ou pas de restrictions quant à l'usage du tabac, alors qu'au Bas-Saint-Laurent, cette proportion est significativement plus élevée, se situant à 19 %.

Selon Pérez (Statistique Canada, Rapports sur la santé, *Exposition à la fumée secondaire – qui est à risque?*, 2004), de faibles taux d'exposition à la fumée secondaire dans les lieux publics et en milieu de travail sont généralement plus courants dans les grandes régions urbaines, tandis que des taux plus élevés le sont plus volontiers dans les régions rurales ou du nord, où un nombre considérable d'habitants occupent une profession propre au secteur primaire (9,1 % dans la région contre 2,8 % pour la province (source : *Statistique Canada, 2001*)). Aussi, plusieurs municipalités ont adopté des lois visant à limiter l'usage du tabac dans les endroits publics et au travail. Toutefois, la portée des règlements et des décrets municipaux varie et les niveaux de conformité diffèrent d'une collectivité à l'autre.

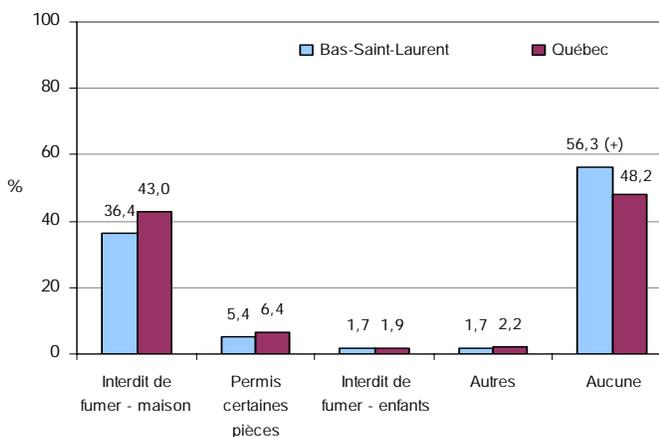
Graphique 2

Répartition des répondants de 12 ans et plus exposés à la fumée secondaire avec présence de restrictions observées au domicile pour la consommation de cigarettes, Bas-Saint-Laurent et Québec, 2005



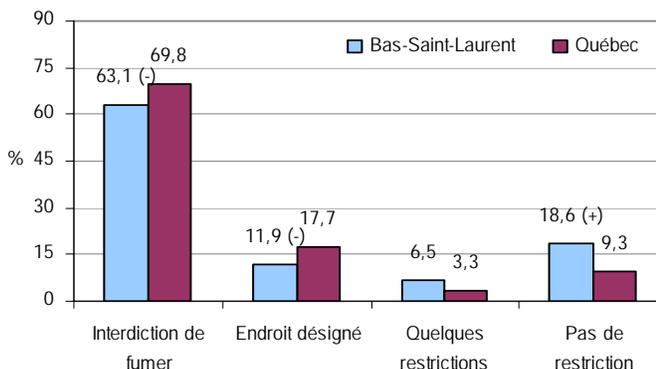
Graphique 3

Répartition des répondants de 12 ans et plus, selon le type de restrictions existant au domicile concernant la consommation de cigarettes, Bas-Saint-Laurent et Québec, 2005



Graphique 4

Répartition des travailleurs de 15-75 ans pour lesquels il y a restriction de l'usage du tabac sur les lieux de travail, Bas-Saint-Laurent et Québec, 2005



(-)(+) Valeur significativement plus faible ou plus élevée que celle du Québec, au seuil de 0,05.

### Évolution de l'exposition à la fumée secondaire au domicile

(graphique 5)

En 2003, l'exposition à la fumée secondaire au domicile chez les non-fumeurs de 12 ans et plus, était de 17 % au Bas-Saint-Laurent, alors qu'en 2005, elle avait diminué à 15 %. Le Québec a aussi connu une diminution de ses proportions, passant de 16 % en 2003 à 13 % en 2005 (les données de l'enquête de 2000-2001 n'apparaissent pas ici, n'étant pas comparables).

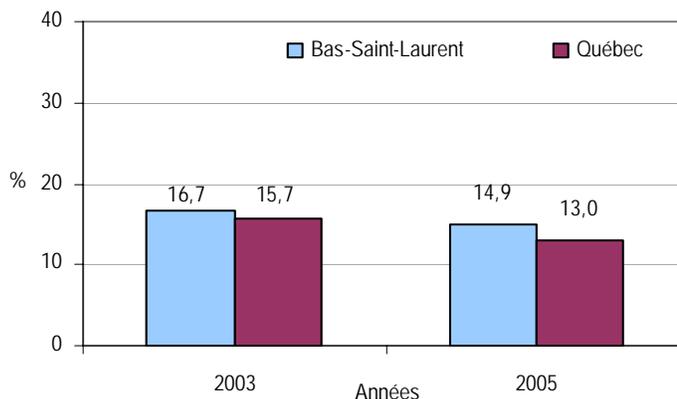
### Évolution de la présence de restrictions concernant l'usage de la cigarette au domicile

(graphique 6)

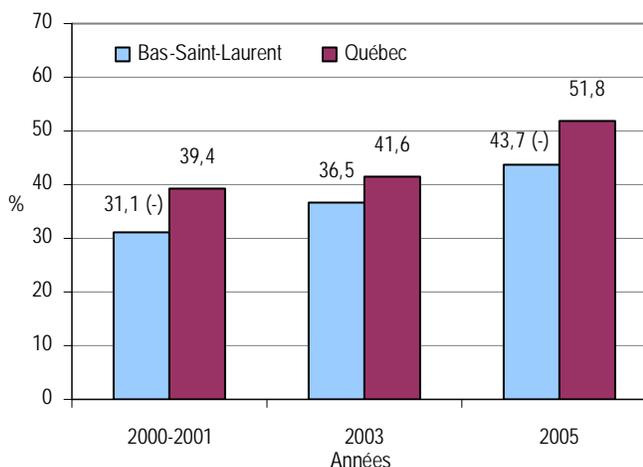
La présence de restrictions concernant la consommation de cigarettes au domicile s'est accrue depuis l'enquête de 2000-2001. La proportion des répondants de 12 ans et plus pour lesquels il existe de telles restrictions, quelles que soient ces dernières, est passée de 31 %, en 2000-2001 à 37 % en 2003 pour se fixer à 44 % en 2005, alors que la proportion québécoise a augmenté de 13 points de pourcentage passant de 39 % en 2000-2001 à 52 % en 2005. Le Bas-Saint-Laurent présente donc des résultats significativement plus faibles que le Québec à ce niveau.

La prévalence de l'usage du tabac connaît une diminution progressive et les efforts législatifs mis en place semblent avoir eu l'effet escompté pour sensibiliser la population aux dangers de la fumée secondaire. D'autres projets de lois adoptés en 2006 et 2007 visant l'interdiction de fumer dans beaucoup d'endroits publics devraient contribuer à renforcer la tendance à la baisse observée dans la province concernant l'usage du tabac et, par le fait même, contribuer à diminuer davantage l'exposition à la fumée secondaire.

Graphique 5  
Répartition des non-fumeurs exposés à la fumée secondaire au domicile, population de 12 ans et plus, Bas-Saint-Laurent et Québec, 2003 et 2005



Graphique 6  
Évolution de la présence de restrictions concernant la consommation de cigarettes à domicile, Bas-Saint-Laurent et Québec, 2000-20001, 2003 et 2005



(-) Pour la région, valeur significativement plus faible que celle du Québec, au seuil de 0,05.

**Ce document a été réalisé par l'équipe de surveillance, infocentre et ententes de gestion de l'Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent en juillet 2007.**

**Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter Nathalie Bérubé –(418) 727-4516**